



## BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN DU 03/06/2015

Le mercredi trois juin deux mille quinze à dix heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la maison des services publics de la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur Roger REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 26/05/2015

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents : 7

	Nom	Structure	Présents	Excusés
Collège des élus	<b>M. REVOILE Roger</b>	Président du SAGE des Deux Morin - Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin	x	
	<b>Mme RAVET Anne Marie</b>	Vice Présidente du SAGE - Syndicat Intercommunal d'études et de travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin	x	
	<b>M. DHORBAIT Guy</b>	Vice Président du SAGE – Maire de Boissy le Chatel	x	
	<b>M. CADET Jean-Pierre</b>	Adjoint au maire de Sézanne		x
	<b>M. DEVESTELE Philippe</b>	Maire de Montdauphin		x
	<b>M. HANNETON Alain</b>	Maire d'Augers en Brie	x	
	<b>M. MOROY Alain</b>	Maire de Marchais en Brie		x
Collège des usagers	<b>M. AVANZINI Serge</b>	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine et Marne	x	
	<b>M. POT Jacques</b>	Association des amis des moulins d'Ile de France		x
	<b>Mme RIBEYRE Anne</b>	Marne Nature Environnement		x
Collège de l'Etat	<b>Mme PROUVE Lydia</b>	Agence de l'Eau Seine-Normandie		x
	<b>Mme VIDEAU Hélène</b>	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France	x	
	<b>M. GUISEFFI Angelo</b>	Mission interservices de l'eau de Seine et Marne	x	

### Ordre du jour :

- Morin'f'eau n°7
- Avis sur le plan d'action en milieu marin
- Point sur l'enquête publique du SAGE des deux Morin
- Point sur la future structure porteuse du SAGE
- Communication
- Question diverses

### 1/ Morin'f'eau n°7

Le Morin'f'eau n°7 est consacré à la police de l'eau. Il est proposé que les articles le constituant soient consacrés à « pourquoi une police de l'eau », « qu'est-ce que la police de l'eau », « les acteurs de la police de l'eau », « les domaines d'intervention de la police de l'eau », « les projets soumis à la loi sur l'eau », « qui contacter en cas d'atteinte à la ressource en eau ». Ces propositions sont acceptées.

La DRIEE fait part de l'évolution réglementaire prochaine concernant l'autorisation unique et la fusion des polices de l'eau. Ces évolutions sont à prendre en compte dans la rédaction de ce numéro.

Une première version du numéro est distribuée aux membres du bureau. Ceux-ci ont jusqu'au 29 juin prochain pour faire leurs remarques sur le fond et la forme de ce numéro, en vue d'une publication début juillet 2015.

## **2/ Avis sur le plan d'action en milieu marin**

Le 18 février dernier, le Préfet a sollicité l'avis de la CLE sur le Plan d'Action en Milieu Marin Manche Mer du Nord. Le bassin des deux Morin est concerné par ce plan uniquement pour les enjeux ayant trait à l'eutrophisation, aux apports terrestres et atmosphériques, et à la qualité microbiologique. Les mesures proposées sont en adéquations avec une gestion intégrée de l'eau et de nombreuses dispositions sont en adéquation avec le SAGE des Deux Morin. Suite à l'analyse de ce document le bureau de la CLE donne un avis favorable à ce plan.

Toutefois, la descriptions des mesures et actions sont très succinctes et mériteraient d'être développées pour favoriser leur mise en œuvre.

## **3/ Point sur l'enquête publique**

L'enquête publique du SAGE des Deux Morin se déroule du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2015. La commission d'enquête est composée de 3 commissaires enquêteurs titulaires et de 2 suppléants. Un dossier papier a été envoyé aux 12 mairies où une permanence du commissaire enquêteur est prévue, à savoir Béton Bazoches, La Ferté Gaucher, Rebais, Coulommiers, Crécy la Chapelle, St Cyr sur Morin, Marchais en Brie, Montmirail, Esternay, Sézanne, Coizard Joches et Talus St Prix. Un CDRom du dossier a été envoyé à toutes les autres communes du territoire. Le dossier est également consultable sur le site internet du SAGE.

Les avis sur le projet peuvent être rédigés directement sur le registre d'enquête présent dans les 12 mairies lieu d'enquête, ou envoyer par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de la Ferté Gaucher ou envoyer par courriel à l'adresse suivante : [enquete.publique.sage2morin@gmail.com](mailto:enquete.publique.sage2morin@gmail.com).

Suite à la demande de la commission d'enquête, une note sur la communication/concertation menée tout au long du projet et sur le projet de création d'un syndicat mixte porteur de la mise en œuvre du SAGE a été rédigée. Un glossaire plus complet a également été demandé et a été envoyé aux 12 mairies lieu d'enquête afin qu'il soit inséré dans le PAGD. Une visite du territoire a également été organisée.

Les accusés de réception des CDRom d'une 30aine de communes ne nous sont pas parvenus. Une requête a donc été faite auprès de La Poste et un mail a été envoyé à toutes les mairies concernées leur demandant d'attester la réception du CDRom. A ce jour, nous ne disposons pas de preuve de réception écrite pour 6 communes. Ces 6 communes ont toutes confirmé par téléphone la bonne réception du CDRom.

Le commissaire enquêteur a fait une requête auprès de la Préfecture concernant l'affichage de l'avis d'enquête publique qu'il estime trop petit (les affiches étant au format A3).

## **4/ Points sur la future structure porteuse du SAGE**

Le 11 juin dernier, les Présidents de communautés de communes se sont rencontrés pour débattre des projets de statuts. Un consensus a été trouvé et la rédaction des statuts peaufinés.

M. Guisseffi indique que les services de la Préfecture ont fait des remarques sur la rédaction des statuts. Ces modifications seront à intégrer dans la rédaction finale du document qui sera adopté par les collectivités.

Les statuts étant rédigés, la procédure administrative de création du syndicat débutera en septembre.

Afin de caler cette procédure et répondre aux questions en suspens (transfert ou non de la compétence « mise en œuvre du SAGE » des communes aux communautés de communes, passage en CDCI...), une réunion sera organisée avec les services des Préfecture de Seine et Marne, Marne et Aisne si possible en juillet. La DDT 77 se charge d'organiser cette réunion.

## **5/ Communication**

Une des dispositions qui incombe à la CLE est de faire un plan de communication. Les membres de la CLE se sont donc interrogés sur les cibles de communication. Après discussions 4 cibles ont été définies présentées ici par ordre de priorité :

- Les élus du territoire → Communication sur le SAGE et sur les différentes thématiques liées à l'eau
- Le grand public → Communication sur les économies d'eau, la réduction des produits phytosanitaires et la qualité de l'eau de potable
- Les enfants
- Les membres de la CLE

Ces premiers éléments serviront de base de réflexion à la réalisation de ce plan de communication dans les prochains mois.

M. Avanzini informe que le PNR du Gatinais a réalisé une maquette pédagogique permettant de modéliser le comportement de la rivière au cours de différentes situations. Celle-ci permet d'aborder les problématiques suivantes :

- le fonctionnement général de la rivière (démontrer la nécessité de conserver son fonctionnement naturel),
- la qualité physique et biologique du cours d'eau (comprendre les liens entre la rivière et les milieux environnants),
- l'implantation de l'homme autour de la rivière (notions de lit mineur et majeur, comprendre l'intérêt de la rivière pour l'Homme),
- les principales causes de dysfonctionnements de la rivière (naturels et anthropiques) et les solutions pour y remédier.

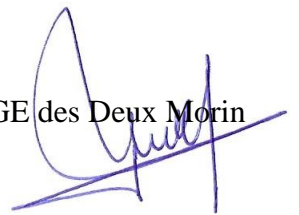
Cette maquette a été utilisée par la fédération de pêche de Seine et Marne au cours de divers ateliers de sensibilisation à l'environnement. Elle est très pédagogique et permet de comprendre un certain nombre d'éléments très simplement.

Il est décidé après discussion de mettre en place cette animation afin de sensibiliser les membres de la CLE. Cette animation servira de test pour un développement éventuel futur auprès d'autres acteurs.

## **6/ Questions diverses**

La mairie de La Trétoire a demandé l'avis de la CLE sur son projet de PLU. N'ayant pas d'autre point à l'ordre du Jour, le Président de la CLE n'a pas souhaité convoquer le bureau. Toutefois le dossier de PLU a été examiné et un avis favorable sous réserve a été rédigé.

Le Président de la CLE du SAGE des Deux Morin  
**SAGE des Deux Morin**  
6 rue Ernest Delbet  
77320 La Ferté Gaucher  
Tél : 01 64 03 06 22



Roger REVOILE